CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10353** **VALABLE JUSQU'AU** **06/02/2027**

ÉDITÉ LE 15/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Raison sociale : SIMON

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/07/2020

Capital : 700 000

40 RUE DU CLOS SAINT NICOLAS
ZI COURTINE
84000 AVIGNON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON

Siret : 441 358 504 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9008280

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 384 030

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 384 030

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 90 82 20 53 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DJAOUANE HERVÉ GÉRANT

Site Internet : http://www.simon84.fr

E-mail : secretariat@simon84.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 324 038 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	7	08/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2026 11:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.